

201 Département de Lot et Garonne

République Française

**Syndicat Intercommunal
A Vocation Unique
de Darel**

Arrondissement d'Agen

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE DE DAREL

RAPPORT D'ACTIVITE DU PRESIDENT AUX MAIRES DES COMMUNES MEMBRES
ANNEE 2022



Site du SIVU de Darel - Poney Club

Préambule :

L'article 34 de la Loi n° 2010-1563 du 16 décembre de réforme des collectivités territoriales a renforcé les dispositions relatives à la transparence financière au sein des intercommunalités à fiscalité propre.

L'article L.5211-39 modifié, du code général des collectivités territoriales est ainsi rédigé:

« Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe

délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier. »

L'obligation faite aux EPCI de faire figurer dans le rapport les informations relatives à l'utilisation sur le territoire de chaque commune membre des crédits de l'établissement implique que ce document comporte une liste des dépenses d'investissement et de fonctionnement réalisées par l'EPCI dans chaque commune.

Cette disposition concerne tous les EPCI, qu'ils soient ou non dotés d'une fiscalité propre.

En conséquence, les rapports d'activité des EPCI doivent retracer l'utilisation des crédits engagés par l'établissement dans chaque commune et être transmis aux maires des communes membres.

Considérant que le périmètre d'intervention et d'action du SIVU de DAREL est exclusivement limité géographiquement sur le site de DAREL, situé sur la commune de Pont-du-Casse,

Considérant que les communes de Pont-du-Casse et Bon Encontre sont propriétaires du site en indivision, le rapport présente un état des lieux global.



Village Vacances DAREL - Bois des Jésuites

Historique :

Monsieur LAJUNIE, ancien Maire de Bon-Encontre, et Monsieur Gilbert FONGARO, ancien Maire de Pont-du-Casse, avaient convenu d'une entente pour acquérir 28 Ha 13 a 90 Ca à Darel sur la commune de Pont-du-Casse, aux anciens établissements LARTIGUES et DUMAS, en Août 1978 au prix de 188.000 F (28.660 €). A l'époque, un projet d'usine d'incinération avait été évoqué.

Un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique a été créé entre les deux Communes le 1^{er} Février 1984.

Par la suite, le 1^{er} février 1988, Le Poney Club de Foulayronnes sollicitait le S.I.V.U pour installer son club à Darel.

Des parcelles de bois d'une contenance totale de 5 Ha 50a au lieu-dit "Cambes" ont été acquises à la S.O.G.A.F.(ex Famille TANDONNET) par le S.I.V.U en Novembre 1988 au prix de 131.440 F (20.038 €).

Sur ce site de 33ha 63a 90ca le Syndicat a réalisé :

- **Au Poney-club de Darel en Agenais** depuis le 1^{er} février 1988 qui a pour Président, Monsieur Patrick RICHARD.

ANNEES	NATURE DES TRAVAUX	MONTANT DES TRAVAUX TTC
1987-1988	BOXES à CHEVAUX (22)	225 210,73 €
1989-1990	MANEGE COUVERT	212 861,54 €
1993	BOXES A CHEVAUX	34 787,15 €
2001	EXTENSION MANEGE + TRIBUNE	73 275,00 €
2006	AMENAGEMENT THEATRE VERDURE	1 554,80 €
2009-2010	CONST. 5 BOXES CHEVAUX-1 SELLERIE 1 LOCAL STOCKAGE	81 876,00 €
2010	REHABIL.S.ACCUEIL + SANITAIRES PONEY	9 088,00 €
	REFECTION ECLAIRAGE CARRIERE EXTERIEURE	3 583,22 €
2013	WC HANDICAPES + AUVENTS PONEY CL.	28 102,53 €
2015	NOUVELLE CARRIERE EXT. PONEY CLUB	103 897,20 €
2016	MISE EN CONFORMITE ELECTRIQUE	938,40 €
2019	BARDAGE MANEGE	13 809,30 €
2021	REMPLACEMENT BARDAGE MANEGE	29 703,24 €
		818 687,11 €

- **Pour la Société des Sciences Naturelles et Agricoles de l'Agenais - Jardin Botanique de Darel** présidée à son installation par M. Bernier, puis par M. André Bayze, qui a apporté une forte impulsion et un élan de dynamisme à l'association, et aujourd'hui par Madame Anne-Marie LABORDE-LAULHÉ entourée d'une équipe de bénévoles amoureux de la nature.

ANNEES	NATURE DES TRAVAUX	MONTANT DES TRAVAUX TTC
1991	LOCAL BOTANIQUE	30 953,00 €
1999	LOCAL MATERIEL BOTANIQUE	10 063,00 €
2013	REFECTION POTEAUX AVANTS-TOITS ET DES ALLEES EN CASTINE + DRAINAGE	9 040,97 €
2014	REFECTION CHEMIN ACCES LOCAL	983,00 €
		51 039,97 €

- **Pour les Scouts de France** dont le président était M. Georges Esculpavit :

- Un bâtiment pour les Scouts.
- En 2013, suite au départ de cette association, le local a été mis à disposition de l'association des Sciences Naturelles et Agricoles

de l'Agenais – Jardin Botanique de DAREL. Une convention de mise à disposition a été établie.

- **Au Village de Vacances de Darel** dont la gestion est assurée par le S.I.V.U. en collaboration avec l'EURL Gîtes de France Services 47.

ANNEES	NATURE DES TRAVAUX	MONTANT DES TRAVAUX TTC
1995-1996	VILLAGE DE VACANCES (12 chalets)	375 086,00 €
1997	ABRI MATERIEL	5 621,13 €
1998-1999	SALLE POLYVALENTE	82 634,00 €
2006	EXTENSION VILLAGE VACANCES (3)	188 836,63 €
2010	RECONSTR. & EXTENSION GARAGE	21 908,00 €
2012	MISE AUX NORMES INSTALLATIONS ELECTRIQUES	2 073,86 €
2014	REHABILITATION DE 2 CHALETS	106 499,76 €
	REPRISE RESEAU EXISTANT ET REGARD CHALET 5 ET RACCORDEMENT EAUX USEES	4 116,00 €
	PANNEAUX RAYONNANTS CHALETS 3, 5, 8	1 080,00 €
	DEGRILLEUR STATION EPURATION	5 658,00 €
2015	STATION EPURATION (VIDANGE, DEBOUCHAGE, REMPLACEMENT HORLOGE MOTEUR)	827,52 €
2016	MISE EN CONFORMITE ELECTRIQUE	889,20 €
	MISE EN PLACE WIFI	8 745,40
	BLOCS ENROCHEMENT	540,00 €
2017	EXTENSION SALLE POLYVALENTE (MO + SPS + CT)	1 908,00 €
2018	SALLE POLYVALENTE (MO + TRAVAUX D'AMENAGEMENT)	72 812,92 €
	STATION D'EPURATION (1 MOTOREDUCTEUR)	742,56 €
	CHALETS (DIVERS MATERIEL)	4 053,76 €
2021	REHABILITATION STATION EPURATION	67 128,22 €
	TOTAL	951 190,96 €

S'ajoutent à ces investissements, des travaux courants d'entretien et d'amélioration.

Le financement de l'ensemble de ces investissements a été assuré par des subventions diverses obtenues auprès de l'Etat, du Département, de l'Agglomération d'Agen et le solde par des emprunts contractés par le SIVU. Depuis sa création, le SIVU de Darel a procédé également à l'acquisition de divers matériels en vue d'assurer l'entretien des bâtiments et des espaces verts de l'ensemble du site afin de maintenir le patrimoine en état.

Les touristes et les résidents pour raisons professionnelles apprécient ce site situé en plein cœur de la nature, à proximité des commerces des communes de Bon-Encontre et Pont-du-Casse.

Personnel :

M. Patrick GYORFI assure l'entretien du site de Darel à raison de 17h30 par semaine durant les mois de janvier à avril et de juillet à décembre et 31h30 les mois de mai et juin.

En 2022, les mises à disposition ponctuelles de cet agent au bénéfice des autres structures du site s'établissent comme suit :

- Botanique : 29,00 heures.
- Poney-club : 31,50 heures.

Activités proposées sur le site

1 - Le village de vacances composé de 14 chalets qui accueille des vacanciers venant de toute la France, notamment en période estivale.

Les résidents apprécient le calme et l'environnement du site situé en plein cœur de la nature. Une attention particulière est portée à l'entretien du village de vacances afin de rendre les séjours agréables.

2 - Le Poney-Club de Darel en Agenais.

Il compte actuellement 35 poneys et chevaux (23 au poney-club et 12 propriétaires à l'année). Les licenciés au nombre de 166 peuvent s'adonner au plaisir de l'équitation dans un site d'exception. Depuis plusieurs années, l'effectif est stable. Le club accueille de plus en plus de débutants.

Deux moniteurs diplômés et compétents et une palefrenière encadrent l'ensemble des licenciés.

De plus en plus de groupes en situation de handicap et des écoles font régulièrement des journées découvertes de l'équitation.

Lors du chantier citoyen qui s'est déroulé du 18 au 22 juillet 2022, six adolescents de Pont-du-Casse et trois de Bon-Encontre ont rénové quatre abris à équidés.

Le club a organisé des dîners spectacles, des concours et des spectacles avec des chevaux. Il a participé au championnat de Horse-ball et au championnat des enseignants. Lors de ce dernier, un moniteur a obtenu la 5^{ème} place.

Le SIVU a restauré entièrement le manège extérieur. L'équipe des bénévoles a également réalisé de gros travaux d'entretien.

Les diverses manifestations proposées par le club tout au long de l'année attire un public très nombreux.

3 - Le Jardin Botanique de Darel, géré par la Société des Sciences Naturelles et Agricoles de l'Agenais, est inscrit à l'inventaire des Jardins de France par la Société Nationale d'Horticulture.

Botanistes, mycologues, entomologistes, découvrent sur les deux hectares mis à la disposition par le SIVU de Bon-Encontre – Pont-du-Casse, une nature préservée.



Jardin Botanique - Roseraie

ACTIVITE 2022

Le budget 2022 a été voté comme suit :

	Dépenses/Recettes
Investissement	99 589 €
Fonctionnement	136 500 €

Le résultat de l'exercice 2022 est le suivant :

	Dépenses/Recettes
Investissement	+55 796,09 €
Fonctionnement	+ 80 667,79 €

REALISATIONS 2022

EN FONCTIONNEMENT

- Entretien des bâtiments, des espaces verts et de la lisse par le personnel du SIVU.
- Acquisition de petit matériel pour les chalets et le personnel.

Village de Vacances.

- Acquisition de divers matériels pour les chalets (jetés de lit, plans de travail, crédences, cafetières électriques, micro-ondes, batterie de cuisine).
- Acquisition de divers matériel et fournitures en vue d'assurer le fonctionnement du site.
- Espaces verts : achat de fleurs.
- Traitement des pins contre la chenille processionnaire et contre les frelons
- Entretien de maintenance : installations électriques, vérification des jeux, extincteurs.

2 – Locaux mis à disposition par le SIVU

Il est rappelé que le loyer payé par le Poney Club est de 2 500 € (révisé de 2 287 € à 2 500 € depuis 2017) et que l'association des sciences botaniques bénéficie d'un local mis à disposition gracieusement.

La subvention versée en 2022 par le SIVU est de :

- 500 € pour l'association des sciences botaniques.

Le Poney-Club, n'ayant pas transmis de demande de subvention accompagnée des comptes de l'association, n'a pas obtenu de subvention.

3 - Lutte contre les chenilles processionnaires

Il est constaté une hausse du coût du traitement des chenilles processionnaires du pin d'année en année.

Il n'existe aucun moyen de se débarrasser définitivement des chenilles. Les traitements sont à renouveler chaque année. Même si l'on détruit toutes les chenilles vivantes sur son terrain, les arbres seront ré-infestés l'année suivante par des papillons pouvant provenir de plusieurs kilomètres. Le papillon mâle peut voler jusqu'à 25 km et le papillon femelle jusqu'à 3 km et de plus les chenilles peuvent rester enfouies dans le sol de quelques jours à 5 années.

Les traitements annuels doivent être maintenus tant que des nids, et donc des papillons, existent dans la région.

D'autre part, les chenilles processionnaires sont recouvertes de poils qui, dispersés par le vent ou par nous-même (tonte de la pelouse, en essayant de détruire une procession...) peuvent provoquer une irritation chez les personnes et les animaux.

Il a été acté par le comité syndical qu'il conviendrait d'abattre les pins et les remplacer par d'autres plantations. La dépense est prévue sur le BP 2023.

EN INVESTISSEMENT

Village de Vacances

- 1 chauffe-eau

Réhabilitation de la station d'épuration du village de vacances Etude réalisée par le cabinet d'études CEREG pour le choix de la filière de traitement.

Le règlement du solde des travaux d'un montant de 1 200 € a été effectué.

ACTIVITE 2022

1 – Village de vacances

En 2022, le montant des recettes des locations inscrit au Budget Primitif 2022, était de 66 000 €.

La somme encaissée a atteint 88 321 €. Une hausse du chiffre d'affaires de 11 537 €, par rapport à 2021, a été observée, soit 15,025 %. Le partenariat avec Gîtes de France pour la mise en location des chalets a favorisé cet accroissement du chiffre d'affaires.

Au vu du résultat très décevant des locations saisonnières réalisé par le CDT 47 pour la période d'été 2022, le comité syndical a décidé de ne pas reconduire la convention avec Lot-et-Garonne Réservation à compter du 1^{er} janvier 2023 et de proposer à Gîtes de France la gestion des 14 chalets.

Le Comité Syndical a décidé d'accepter l'offre de prestation proposée par l'EURL Gîtes de France Service 47 relative à l'assistance à la location de 14 gîtes du village de vacances de Darel à compter du 1^{er} janvier 2023 pour une période de 1 an renouvelable, afin d'assurer la mise en location des chalets.

. Panneau signalétique à l'entrée du village de vacances de Darel

Ce panneau étant en très mauvais état, il a été convenu de le changer.

Celui-ci a été commandé à la société Action Groupe Communication et a été posé par les agents des services techniques de la ville de Pont-du-Casse.

2 - Bois de Darel

. Fréquentation du site par les scolaires

En 2022, les collèges Ducos du Hauron, Jasmin, Dangla, La Rocal, l'UNSS, le 48^e RT, l'association CABE 47, l'association sportive inter-universitaire d'Agen, le Comité Départemental de Course d'Orient (CDCO 47), l'école de St Ferréol ont participé à des courses d'orientation dans le bois Darel, représentant environ 2 400 personnes.

3 - Jardin Botanique

L'entretien et les visites guidées sont assurés par des bénévoles de la Société des Sciences Naturelles et Agricoles de l'Agenais.

. Audition de Mme Anne-Marie LABORDE-LAULHÉ, Présidente de la Société des Sciences Naturelles et Agricoles de l'Agenais et Mme Liliane QUENON, membre du Conseil d'Administration.

Mme Anne-Marie LABORDE-LAULHÉ a fait part à l'assemblée que la Société des Sciences Naturelles et Agricoles de l'Agenais a été fondée en 1973. Elle intéresse un large public passionné de botanique et de nature. Elle se compose de différentes sections : botanique, mycologique, entomologique, jardin botanique de Darel.

Elle propose tout au long de l'année du jardinage, mais aussi de nombreuses sorties botaniques, des ateliers de détermination des champignons, des expositions tout au long de la saison mycologique, la participation à plusieurs manifestations en lien avec la nature.

Le jardin botanique de Darel est un espace botanique naturel composé de plantes et d'arbres du Lot-et-Garonne entretenu jusqu'à présent par (3) jardiniers bénévoles de l'association.

Ces personnes n'étant plus aptes à s'occuper de cet espace et l'association manquant de bras, la présidente a demandé au comité syndical une aide financière.

M. le Président a répondu qu'en raison de contraintes budgétaire, le SIVU de Darel n'envisageait pas de recruter du personnel et que le temps de travail de Patrick GYORFI (déjà à mi-temps) ne pourrait pas être augmenté.

Il a proposé à Mme la Présidente de préparer un rappel des activités botaniques, du fonctionnement et des besoins de l'association qui serait transmis au correspond presse afin que l'information soit relayée à un plus large public.

Mme LABORDE-LAULHÉ a fait part qu'elle s'était rapprochée de l'association Le Creuset pour l'entretien du jardin botanique.

4 – Poney-club

. chantier citoyen du 18 au 22 juillet 2022

Six adolescents de Pont-du-Casse et trois de Bon-Encontre, encadrés par deux adultes ont rénové 4 boxes à chevaux le matin et participé à des activités de loisirs l'après-midi.

La semaine citoyenne a été appréciée par l'ensemble des participants et encadrants. Des difficultés d'organisation dues à une méthodologie différente des deux communes et le non-investissement des membres de l'association du poney-club ont été constatés.

Tous les boxes n'ont pas pu être rénovés. Dans le cadre de l'organisation d'un nouveau chantier citoyen, il sera demandé une participation du poney-club. Pour une gestion financière moins contraignante, il a été proposé que le SIVU prenne en charge le règlement des factures des matériaux (600 € en 2022).

. rangées de pins au Poney-club de Darel

Les pins situés au niveau du Poney-Club le long de la route de Darel sont envahis de cocon-nids de chenilles processionnaires et font l'objet de traitement chaque année.

Afin d'éradiquer ce problème, des solutions sont évoquées notamment couper une rangée d'arbres sur deux.

Un devis a été demandé à l'entreprise CARRERE.

Autorisation de recrutement d'agents contractuels de droit public de remplacement.

Vu le Code général de la fonction publique et notamment l'article L332-13 ;

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires ou de non titulaires territoriaux indisponibles ;

Le Comité Syndical a décidé d'autoriser Monsieur le Président, pour la durée de son mandat, à recruter en tant que de besoins des agents contractuels de droit public, dans les conditions fixées par l'article L332-13 du Code général de la fonction publique précitée, pour remplacer des fonctionnaires momentanément indisponibles.

Autorisation de recrutement d'agents en raison d'un accroissement saisonnier d'activité.

Vu le Code général de la fonction publique et notamment l'article L332-23 2°,

Considérant qu'il peut être nécessaire de recruter du personnel pour accroissement saisonnier d'activité pour l'entretien du site de DAREL.

Le Comité Syndical a décidé d'autoriser M. le Président, pour la durée de son mandat, à recruter directement des agents contractuels pour accroissement saisonnier d'activité, pour une période maximale de 6 mois, allant du 1^{er} janvier au 31 décembre inclus, qui assureront des fonctions d'agent polyvalent d'entretien (espaces verts, entretien des locaux, maintenance des locaux).

Autorisation de recrutement d'agents en raison d'un accroissement temporaire d'activité.

Vu le Code général de la fonction publique et notamment l'article L332-23 1°,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter temporairement du personnel pour assister l'agent en poste du SIVU de DAREL et notamment l'entretien du site de DAREL,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,

Le Comité Syndical a décidé d'autoriser M. le Président, pour la durée de son mandat, à recruter directement des agents contractuels pour accroissement temporaire d'activité, pour une période de maximum 12 mois sur une période de 18 mois à compter du 1^{er} juillet 2022 qui assureront des fonctions d'agent d'entretien polyvalent (espaces verts, entretien des locaux, maintenance des locaux).

Modalités de publicité des actes réglementaires et décisions suite à la publication du décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales.

Les actes pris par les collectivités territoriales (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes réglementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité.

A compter du 1^{er} juillet 2022, par principe et pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique, sur le site internet de la collectivité.

Les communes de moins de 3 500 habitants et les syndicats bénéficient cependant d'une dérogation et peuvent choisir par délibération, les modalités de publicité des actes de la collectivité (affichage, publication sur papier, publication sous forme électronique).

Ce choix pourra être modifié ultérieurement, par une nouvelle délibération du comité syndical. A défaut de délibération sur ce point au 1^{er} juillet 2022, la publicité des actes se fera exclusivement par voie électronique dès cette date.

Considérant l'absence de site internet du SIVU de Darel,

Le Comité Syndical a décidé de maintenir la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel, par publication sur papier, en Mairie de Pont-du-Casse.

Convention de mise à disposition d'équipements entre le SIVU de Darel et la Société des Sciences Naturelles et Agricoles de l'Agenais.

Par délibération du 14 novembre 2019, le SIVU de Darel a décidé de rédiger une convention de mise à disposition, pour une durée de trois ans renouvelable tacitement, à titre gratuit de locaux à la Société des Sciences Naturelles et Agricoles de l'Agenais.

Celle-ci arrivant à échéance en mars 2023, il est nécessaire de reconduire cette convention.

Le Comité Syndical a décidé d'autoriser M. le Président à signer la convention de mise à disposition à titre gratuit de locaux devant intervenir entre le SIVU de Darel et l'Association des Sciences Naturelles et Agricoles de l'Agenais, pour une durée de 3 ans, soit jusqu'en mars 2026.

Convention de mise à disposition d'équipements entre le SIVU de Darel et l'Association du Poney-Club de l'Agenais.

Par délibération du 14 novembre 2019, le SIVU de Darel a décidé de rédiger une convention de mise à disposition des équipements, pour une durée de trois

renouvelable, à l'Association du Poney-Club de l'Agenais et de maintenir le montant annuel du loyer à la somme de 2 500 €, payable par trimestre et d'avance.

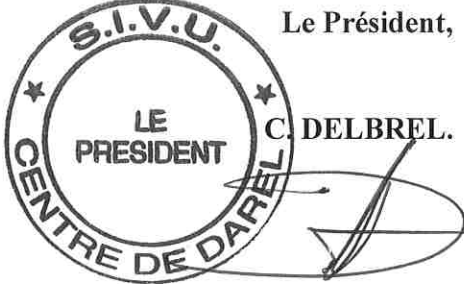
Celle-ci arrivant à échéance en mars 2023, le comité syndical propose son renouvellement pour une durée de un an, non renouvelable par tacite reconduction, soit jusqu'en mars 2024.

Le Comité Syndical a décidé de maintenir le montant du loyer annuel demandé à l'Association du Poney-Club de l'Agenais, à la somme de 2 500 €, payable par trimestre et d'avance et d'autoriser M. le Président à signer la convention de mise à disposition d'équipements devant intervenir entre le SIVU de Darel et l'Association du Poney-Club de l'Agenais, pour une durée de un an, non renouvelable par tacite reconduction, soit jusqu'en mars 2024.

EXECUTION DU BUDGET

PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - VUE D'ENSEMBLE			
		Dépenses	Recettes
REALISATIONS	Section de fonctionnement	83 233,88	163 901,67
DE L'EXERCICE	Section d'investissement	37 576,11	93 372,20
REPORTS	Report en section de fonctionnement (002)		
DE L'EXERCICE N -1	Report en section d'investissement (001)	8 170,83	
	TOTAL (réalisations + reports)	128 980,82	257 273,87
RESTES A REALISER	Section de fonctionnement		
A REPORTER EN N+1 (1)	Section d'investissement		
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	0	
RESULTAT	Section de fonctionnement	83 233,88	163 901,67
CUMULE	Section d'investissement	45 746,94	93 372,20
	TOTAL CUMULE	128 980,82	257 273,87

Le Président,
C. DELBREL.



S.I.V.U. DE DAREL
INVESTISSEMENT / REALISATIONS - EXERCICE 2022

Mise à jour : 15/12/2022

LIBELLE DEPENSES	BUDGET 2022 PROPOSITIONS NOUVELLES	RAR 2021	TOTAL BUDGET 2022 + DM	Realisations 2022	ENGAGTS 2022	SOLDE	RECETTES	BUDGET 2022 PROPOSITIONS NOUVELLES + DM	Réalisations 2022	Engagements 2022	SOLDE
<u>2031 - Frais études</u>	2 000		2 000			2 000,00	1068- Affectation résultat fonct.	2 000	2 000,00		
<u>sous-total Frais d'études</u>	2 000		2 000			2 000,00	<u>sous-total Frais d'études</u>	2 000	2 000		
<u>2111-Acquisition terrain + frais</u>											
<u>2188 - Acquis.Mat.outillage</u>											
art. 2188 - Divers	2 000		2 000	159,00		1 841,00	1068- Affectation résultat fonct. 001- Excédent Inv. Reporté 021- Virement de la SF	4 734	4 734,00		
<u>sous-total acquisition matériel</u>	2 000		2 000	159,00		1 841,00	<u>sous-total acquisition matériel</u>	4 734	4 734,00		
<u>2138 - Autres constructions</u>											
<u>sous-total travaux bâtiment</u>											
<u>21538 - Réseaux divers</u>											
Réhabilitation STEP	30 000	1 200	1 200	1 200,00		30 000,00	1068- Affectation résultat Fonct. 1641 - Emprunt	41 200	41 200,00		
Rénovation complète éclairage public allée principale	20 000		20 000			20 000,00	021- Virement de la SF				
Création fossé eaux pluviales											
<u>sous-total Réseaux divers</u>	50 000	1 200	51 200	1 200,00		50 000,00	<u>sous-total Réseaux divers</u>	41 200	41 200,00		
<u>TOTAL EQUIPEMENT</u>	54 000	1 200	55 200	1 359		53 841	<u>TOTAL EQUIPEMENT</u>	52 934	52 934		
<u>OPERATIONS FINANCIERES</u>											
1641 - Remb. Capital emprunts	36 218		36 218	36 217,11		0,89	28182/28188 - Amortissement 10222 - FCTVA	3 528	3 527,17		-0,83
001 - Déficit d'investissement reporté	36 218		36 218	36 217,11		0,89	1068- Affectation résultat 021 - Virement de la section de fonct	17 690	17 690,52		0,52
<u>s/ total op. financières</u>				8 171		0,17	<u>s/ total op. financières</u>	46 655	40 438,20		-6 216,80
<u>OPERATION D'ORDRE</u>											
<u>TOTAL DEPENSES</u>	90 218	1 200	99 589	45 746,94		53 842,06	<u>TOTAL RECETTES</u>	99 589	93 372,20		-6 216,80

SIVU DAREL - Exercice 2022

Balance générale

Montants réels et d'ordre (avec les articles 001 et 002)

Investissement

	Primitif	Supplémentaire	R.A.R 2021	DM / VC	Total Budget	Réalisation	Solde Hors engagements	Engag. + en cours	Solde
Dépense	90 218,00	0,00	1 200,00	8 171,00	99 589,00	45 746,94	53 842,06	0,00	53 842,06
Recette	91 418,00	0,00	0,00	8 171,00	99 589,00	93 372,20	-6 216,80	0,00	-6 216,80
Excédent	1 200,00	0,00		0,00	0,00	47 625,26		0,00	
Déficit			1 200,00						

Fonctionnement

	Primitif	Supplémentaire	R.A.R 2021	DM / VC	Total Budget	Réalisation	Solde Hors engagements	Engag. + en cours	Solde
Dépense	136 500,00	0,00	0,00	0,00	136 500,00	83 233,88	53 266,12	0,00	53 266,12
Recette	136 500,00	0,00	0,00	0,00	136 500,00	163 901,67	27 401,67	0,00	27 401,67
Excédent	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 667,79		0,00	
Déficit									

Résultat

	Primitif	Supplémentaire	R.A.R 2021	DM / VC	Total Budget	Réalisation	Solde Hors engagements	Engag. + en cours	Solde
Excédent	1 200,00	0,00		0,00	0,00	128 293,05		0,00	
Déficit			1 200,00						

Accusé de réception en préfecture
047-214700320-20231220-202350-DE
Date de télétransmission : 28/12/2023
Date de réception préfecture : 28/12/2023